



Ce que votre syndicat, le SPPLPB (CSQ) peut faire pour vous et avec vous !

Le syndicat a un rôle conseil auprès de ses membres (soutien de la FPPE)

Votre syndicat est en mesure de répondre à vos questions concernant :

- L'application et l'interprétation de la convention collective
- Les autres lois du travail (Loi sur les normes du travail, Loi sur la santé et la sécurité du travail, Loi sur l'instruction publique...)
- L'assurance-salaire, la retraite, les régimes sociaux, les droits parentaux...

Le syndicat vous représente auprès de l'employeur

- Assume les représentations de base en relations de travail auprès de l'employeur (CRT, comités paritaires – SST, rencontres de consultation...).
- Prépare et rédige la correspondance destinée à l'employeur en lien avec les relations de travail.
- SOUTIEN DE LA FPPE
- Initie directement avec l'employeur le processus de médiation ou de conciliation pour le règlement de problèmes (climat de travail, gestion abusive, harcèlement...).
- Demande des rencontres formelles avec l'employeur en dehors des CRT et des comités réguliers pour discuter de la situation d'un membre professionnel ou d'une problématique particulière.
- Négocie et règle des dossiers hors cours sans qu'il soit nécessaire de déposer un grief.
- SOUTIEN DE LA FPPE
- Négocie des arrangements locaux de négociation locale ou régionale, à sa demande ou à celle de l'employeur.
- SOUTIEN DE LA FPPE

Le syndicat informe, consulte et a un système de vigie

- Intervient auprès de la commission scolaire pour qu'elle procède aux consultations prévues à la convention collective.
- Est en mesure de fournir les réponses et de faire les interventions appropriées lorsqu'il est consulté (plan d'effectifs, secteurs d'activités, politiques...)
- SOUTIEN DE LA FPPE
- A un système de vigie et fait un suivi pour obtenir les informations (listes, avis, états financiers, procès-verbaux des assemblées des commissaires) que la commission doit lui fournir.

Le syndicat fait des suivis et au besoin, intervient dans certains dossier

- Conformité des affichages de postes et respect de la procédure d'engagement.
- Conformité du statut d'engagement avec la convention collective.
- S'assure de l'information et des documents que doit fournir la commission scolaire à l'engagement ou lors des réaffectations ou des mutations.
- Conformité de l'échelon salarial (traitement octroyé à l'engagement, avancements d'échelons...)
 - SOUTIEN DE LA FPPE
- Plans d'effectifs et réductions de personnel.
- Congés (maladie, fériés...).
- Invalidité et assurances. - SOUTIEN DE LA FPPE ET DE LA CSQ
- Santé et sécurité au travail. - SOUTIEN DE LA FPPE
- Droits parentaux. - SOUTIEN DE LA FPPE ET DE LA CSQ
- Gestion du perfectionnement.
- Prestation de travail (horaire, vacances, temps supplémentaire, frais de déplacement...).
- Changements organisationnels et technologiques.
- Retraite. - SOUTIEN DE LA CSQ

Le syndicat fait des griefs, des recours et prépare des dossiers d'enquête

- Assume la gestion et le suivi des griefs soumis à l'arbitrage (avis d'arbitrage, SIGTA...).
- SOUTIEN DE LA FPPE

Le syndicat s'occupe des situations d'harcèlement psychologique / climat de travail

- Rédige des plaintes en vertu de la politique de l'employeur. - SOUTIEN DE LA FPPE
- Fait le suivi de la plainte auprès de l'employeur à chacune des étapes (rencontres avec la partie patronale, le médiateur...)
- SOUTIEN DE LA FPPE
- Propose des mécanismes de solution, notamment de médiation, pour résoudre le conflit
 - SOUTIEN DE LA FPPE
- Gère le conflit en cas de harcèlement horizontal, fait le lien avec les autres syndicats impliqués, le cas échéant
- SOUTIEN DE LA FPPE

DANS LA PROCHAINE RUBRIQUE À L'AUTOMNE,

CE QUE VOTRE FÉDÉRATION, LA FPPE, FAIT POUR VOUS

CE QUE VOTRE CENTRALE, LA CSQ, FAIT POUR VOUS
